

Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)
Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- a) prendre note du rapport du Groupe de surveillance des activités de CESP; et
- b) prendre note de l'avis du Groupe de surveillance des activités de CESP au Groupe de travail sur l'application de la CESP.

Introduction

1. Le rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP couvre les activités du Groupe depuis la dernière réunion du Comité permanent.

Une nouvelle approche, apportant conseils et soutien à la CESP

2. Conformément à la Résolution XII. 9 de la COP 12, il a été convenu que le Groupe de travail sur l'application de la CESP élaborerait « une nouvelle approche, apportant conseils et soutien à la CESP dans le cadre de la Convention », à présenter à la COP 13.
3. Le Président du Groupe de surveillance des activités de CESP a rencontré la Présidente du Groupe de travail sur l'application de la CESP le 30 mai 2017 à l'occasion de la 53^e Réunion du Comité permanent, pour aborder le rôle du Groupe de surveillance et celui du Groupe de travail ainsi que l'élaboration d'une nouvelle approche, apportant conseils et soutien à la CESP dans le cadre de la Convention. Il a été convenu que le Groupe de surveillance donnerait un avis au Groupe de travail sur la future approche de la CESP et que le Groupe de travail examinerait ces questions avant la COP13.

Élaboration d'avis

4. Le Groupe de surveillance a examiné ces questions et a tenu une téléconférence le 31 août 2017 pour faire avancer l'élaboration de son avis. Ce dernier a été finalisé et communiqué à la Présidente du Groupe de travail, ainsi qu'au Président du Comité permanent et à la Secrétaire générale, le 7 novembre 2017.

5. L'avis comprend plusieurs mesures recommandées relatives à la gouvernance et à l'application des activités de CESP. Il détermine plusieurs domaines dans lesquels les ressources doivent être concentrées et rationalisées. Copie est jointe sous forme de document d'information (en annexe 1).
6. Le Groupe de surveillance des activités de CESP reconnaît qu'une approche stratégique de l'application de la CESP s'impose, qu'il faut concentrer les ressources limitées sur les activités de CESP qui contribueront le plus efficacement à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Ramsar.
7. Le Groupe de surveillance recommande que le Groupe de travail sur l'application de la CESP :
 - priorise les activités qui soutiennent l'engagement et la participation des Parties contractantes et autres acteurs des zones humides, en particulier les ateliers, la formation et l'appui aux Correspondants nationaux (CN) et aux administrateurs de sites;
 - soutienne le financement de ces activités dans le budget présenté à la COP13 pour la prochaine période triennale. Cela pourrait se faire par de nouvelles mobilisations de ressources et de nouveaux partenariats, y compris dans le cadre des initiatives régionales Ramsar et des centres régionaux Ramsar existants.
8. Plus précisément, concernant la gouvernance des questions relevant de la CESP, le Groupe de surveillance recommande que le Groupe de travail :
 - examine les meilleurs moyens de rationaliser les arrangements entre le Groupe de surveillance des activités de CESP et le Groupe de travail sur l'application de la CESP, pour parvenir à la surveillance de l'application de la CESP à long terme, au sein de la Convention, de la manière la plus efficace possible;
 - fasse avancer la question pour examen à la COP13, et sollicite un mandat en vue d'harmoniser et intégrer pleinement la CESP avec les objectifs du Plan stratégique Ramsar pour la prochaine période triennale. Il serait bon d'examiner, notamment, s'il convient de continuer de séparer la surveillance et les rapports sur la CESP.
9. L'avis du Groupe de surveillance des activités de CESP sera examiné par le Groupe de travail dans son rapport à la COP13 sur les futures priorités et dispositions de gouvernance pour la CESP.

Annexe 1

Avis du Groupe de surveillance des activités de CESP à la Présidente du Groupe de travail sur l'application de la CESP

Approche future de la CESP Ramsar

Objet

Le présent document contient un avis du Groupe de surveillance des activités de CESP pour guider l'examen, par le Groupe de travail sur l'application de la CESP, d'« une nouvelle approche, apportant conseils et soutien à la CESP dans le cadre de la Convention », à présenter à la COP 13 (Résolution XII.9).

Principaux domaines considérés

L'avis du Groupe de surveillance des activités de CESP vise à aider le Groupe de travail à :

- Prioriser l'application du Plan d'action du Secrétariat en matière de CESP dans la période triennale actuelle (2016-2018), tenir compte de l'examen du Plan d'action, par le Secrétariat, prévu pour décembre 2017.
- Élaborer un programme de changement de la CESP pour examen à la COP 13 (octobre 2018), en tenant compte de l'examen des rapports nationaux par le Secrétariat (Conseillers régionaux principaux) et en intégrant des considérations relatives au Programme général de CESP et au Plan d'action du Secrétariat en matière de CESP.
- Exécuter la CESP pendant le reste de la période du présent Plan stratégique Ramsar (2016-2024).

L'application de la CESP dans le cadre du prochain Plan stratégique (2025-2030) sera examinée à la COP 14, en 2021.

Bien-fondé d'une nouvelle approche

Le Groupe de surveillance des activités de CESP reconnaît qu'une approche stratégique de l'application de la CESP s'impose, qu'il faut concentrer les ressources limitées sur les activités de CESP qui contribueront le plus efficacement à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Ramsar.

Le Groupe de surveillance recommande que le Groupe de travail sur l'application de la CESP :

- priorise les activités qui soutiennent l'engagement et la participation des Parties contractantes et autres acteurs des zones humides, en particulier les ateliers, la formation et l'appui aux Correspondants nationaux (CN) et aux administrateurs de sites;
- soutienne le financement de ces activités dans le budget présenté à la COP13 pour la prochaine période triennale. Cela pourrait se faire par de nouvelles mobilisations de ressources et de nouveaux partenariats, y compris dans le cadre des initiatives régionales Ramsar et des centres régionaux Ramsar existants.

Plus précisément, concernant la gouvernance des questions relevant de la CESP, le Groupe de surveillance recommande que le Groupe de travail :

- examine les meilleurs moyens de rationaliser les arrangements entre le Groupe de surveillance des activités de CESP et le Groupe de travail sur l'application de la CESP, pour parvenir à la surveillance de l'application de la CESP à long terme, au sein de la Convention, de la manière la plus efficace possible;

- fasse avancer la question pour examen à la COP13, et sollicite un mandat en vue d'harmoniser et intégrer pleinement la CESP avec les objectifs du Plan stratégique Ramsar pour la prochaine période triennale. Il serait bon d'examiner, notamment, s'il convient de continuer de séparer la surveillance et les rapports sur la CESP.

Approche de la fourniture d'avis au Secrétariat et aux Parties contractantes sur la CESP

Le Groupe de surveillance recommande que le Groupe de travail sur l'application de la CESP :

1. examine des dispositions de gouvernance pour apporter des avis sur la CESP qui contribueront à la communication plus efficace des messages aux décideurs de différents secteurs (eau, agriculture, pêche, tourisme, infrastructure, milieu urbain, etc.). Cela pourrait supposer une plus grande contribution sectorielle à Ramsar et à la planification de la CESP. Il importe de reconnaître la valeur, l'expérience et les ressources des OIP, des ONG, des Parties contractantes et des partenaires du secteur privé (à l'échelle de multiples secteurs) pour la planification, les ressources, l'élaboration et l'application des messages et produits de communication de la CESP;
2. continue de soutenir la collaboration actuelle, étroite et efficace, entre l'équipe de communication du Secrétariat et le GEST. Ainsi, la Convention pourra livrer ses messages de manière plus pertinente et convaincante, sous une forme utile aux administrateurs des zones humides et aux décideurs. La priorité devrait être donnée au développement de nouveaux produits du GEST pour soutenir les résultats de CESP concernant l'engagement communautaire plus général, la sensibilisation et l'éducation, sachant la valeur de ces produits pour les CN et les administrateurs de Sites Ramsar.

Approche au soutien de la CESP au sein de la Convention

Compte tenu des ressources limitées pour la CESP, tant au Secrétariat que chez les Parties contractantes, le Groupe de travail sur l'application de la CESP devrait :

3. donner la priorité aux mesures relatives à la CESP, que ce soit au sein du Programme de CESP ou du Plan d'action du Secrétariat en matière de CESP, afin de soutenir efficacement les Parties contractantes et leurs CN et d'aider les administrateurs de Sites Ramsar et autres zones humides à réagir à des menaces importantes et à mieux gérer leurs zones humides. Cela comprendrait des outils pratiques et des orientations pour les CN/administrateurs de sites ainsi qu'une concentration sur les messages clés, l'engagement et la sensibilisation.

Sachant que le Secrétariat révisera son Plan d'action en matière de CESP fin 2017 et que par l'intermédiaire des Conseillers régionaux principaux, il entreprendra une analyse des Rapports nationaux avant la COP pour mettre en lumière les tendances et les lacunes dans l'application de la CESP, le Groupe de surveillance des activités de CESP recommande que le Groupe de travail sur l'application de la CESP :

4. affine encore la compréhension des lacunes en matière d'application et les besoins prioritaires pour un engagement pratique, la communication et la formation/renforcement des capacités, afin de cibler les activités du Secrétariat. Il va sans dire que les besoins peuvent être différents selon les régions/les Parties contractantes;
5. tenant compte des études et des analyses, examine la nécessité de mener une enquête auprès des CN (peut-être après la 54^e Réunion du Comité permanent) pour identifier les outils et

approches utiles qui soutiendraient les CN de manière pragmatique dans l'application des résultats de CESP pour la Convention;

6. soutienne la communication au Secrétariat avec les CN des Parties contractantes et les CN CESP et leur appui pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides et le recours aux réseaux et structures actuels (CN, réseau de Wetland Link International, IRR) pour diffuser les messages;
7. considère un appui à une réunion face à face de CESP à la COP13 pour permettre aux CN CESP de se rencontrer et envisager des projets de résolutions relatifs à la CESP.

En priorisant les activités de CESP du Secrétariat, le Groupe de travail sur l'application de la CESP devrait envisager de s'intéresser en particulier :

8. à des messages et outils pour les Parties contractantes, qui soutiennent le message général d'utilisation rationnelle et contribuent à la prise de décisions sur les zones humides impliquant l'engagement communautaire et à la négociation de compromis entre les utilisateurs des zones humides – par exemple, le rôle des zones humides comme infrastructure verte et les valeurs des zones humides pour l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau, le transport, la production alimentaire et les moyens d'existence, la régulation des crues, la protection du littoral, la régulation du climat, le contrôle de la pollution, la pêche et la chasse, les loisirs et le tourisme;
9. aux activités mondiales de CESP qui assurent la promotion de la Convention, par exemple, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale de Ramsar et des Parties contractantes, contribuant à intégrer les zones humides dans le débat sur les questions de politique mondiale, y compris les Objectifs de développement durable;
10. à l'utilisation de types appropriés de communication – réseaux sociaux pour sensibiliser le public (et éventuellement alerter le public et l'inciter à faire pression sur les décideurs) avec d'autres approches visant à faire participer les décideurs de différents secteurs;
11. à tirer profit des activités et des engagements obtenus à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides et dans le cadre des initiatives régionales Ramsar;
12. à assurer un accès réel au matériel du Secrétariat, par exemple :
 - un accès par moteur de recherche à l'information sur la recherche et les techniques de gestion (matériel du Secrétariat et des Parties contractantes);
 - un accès à un SISR convivial pour permettre aux administrateurs de Sites Ramsar de mettre à jour/télécharger des informations sur les sites et les utiliser pour la gestion;
13. à examiner une diversité de sources de financement pour soutenir les activités de CESP – y compris les partenariats existants et nouveaux (ONG de conservation, organisations internationales, organisations de différents secteurs, autres AME).

Futures directions du Programme de CESP

La CESP est vitale pour l'application du Plan stratégique Ramsar. Compte tenu de l'importance fondamentale des activités d'information pour faire connaître la Convention de Ramsar et l'intérêt d'éclaircir et de simplifier la planification et les rapports, le Groupe de travail devrait envisager :

14. de limiter le nombre d'objectifs et de cibles de CESP et de les intégrer dans le Plan stratégique Ramsar, au lieu d'avoir un Programme de CESP distinct;
15. notant qu'en bonne logique, tous les rapports, y compris sur la CESP, devraient être harmonisés avec les ODD et les Objectifs d'Aichi, le Groupe de travail pourrait envisager comment mieux harmoniser les rapports de CESP avec les obligations de rapports d'autres conventions internationales et initiatives.

Groupe de surveillance des activités de CESP
Octobre 2017